

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Julia LAHURE, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

Convocation : Date : 30 avril 2026 Transmise le : 30 avril 2026

Présents : MM. Julia LAHURE, Alexis ROUX, David LIMAL, Sabine CRETIN, Marc CHAPELLE, Candice GROBON-CAPLAN, Bruno VINARDI, Géraldine COUVREUR, Audrey FAVRE, Guillaume THIELLEUX, Chloé BAUDET-LOMBARD, Christian HERVE, Elodie BOSIO, Laurent BELLINI, Alexandre SIMONETTI, Ingrid DUCHANGE-LAFFIN ;

Excusé(s) : Mme Badia CHALEL a donné procuration à Mme Julia LAHURE ;
M. Alexandre PROUST a donné procuration à M. Bruno VINARDI ;
M. Christophe BOYER

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Marc CHAPELLE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h04.

Après désignation d'un secrétaire de séance, Mme le Maire constate que le quorum est atteint, et lit l'ordre du jour.

Elle propose à l'assemblée d'ajouter à cet ordre du jour les deux points suivants, qui nécessitent une décision avant le 15 mai 2026 :

- Demande de subvention au département au titre du CDAS 2026 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour l'extension du groupe scolaire
- Demande de subvention au département au titre du CDAS 2026 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour la réhabilitation et l'extension du Mini-Resto

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENE

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2026/16 du 31 mars 2026 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 40 000 euros".

DEVIS		
Date signature	Entreprise - Objet	Montant TTC (sauf mention contraire)
19/03/2026	KONE (92701 COLOMBES CEDEX) – Remise en service – ascenseur PLEIADES	1 460.58 €
20/03/2026	LE MESSENGER – Abonnement pour un envoi mensuel (pour 12 mois) - Bibliothèque	99.00 €
20/03/2026	10 DOIGTS – Commande fournitures – Centre de Loisirs/Périscolaire	470.61 €
20/03/2026	HD MAINTENANCE (PRINGY) – Mise en place d'une chaudière à gaz – Ecole du Pont du Loup	21 913.44 €
20/03/2026	ANT ALPES MARQUAGES (AYSE) – entretien marquages routiers	17 109.33 €
20/03/2026	FRANCE FOURNITURES (42160 ANDREZIEUX BOUTHEON) – Cartouche d'encre – Machine à affranchir Mairie	157.48 €
03/04/2026	API (38760 VARGES ALLIERES ET RISSET) – extincteurs bâtiments communaux Poste Mornex et Monnetier, Préau Marjolaine, local Espaces Verts/Foot	4 219.08 €
03/04/2026	BRICO DEPOT – Cuisine – appartement T3 (2 ^{ème} étage droite) - PLEAIDES	1 636.10 €
03/04/2026	ACRO'AVENTURES TALLOIRES (TALLOIRES-MONTMIN)– sortie Centre de loisirs – 16.04.2026	784.00 €
03/04/2026	VOYAGES GAL (PERS-JUSSY) – trajet pour sortie Centre de loisirs – 16.04.2026	550.00 €
04/05/2026	UTOPIA (41120 CELLETES) – refonte site internet	8 966.40 €
04/05/2026	UTOPIA (41120 CELLETES) – maintenance annuelle (hébergement, assistance et maintenance annuelle tous modules)	1 944.00 €
04/05/2026	UTOPIA (41120 CELLETES) – vidéo drone	1 788.72 €

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE ENTRETIEN VOIRIE Titulaire : COLAS (Etrembières)		
Date signature	Entreprise – Objet	Montant TTC (sauf mention contraire)
12/03/2026	2026-03-19-01 : Reprise de trottoir – Chemin du Pont du Loup	7 344.55 €

Monsieur Laurent BELLINI, arrivé à 20h09, a pris part à l'ensemble des délibérations qui ont suivi ce rendu compte.

2026/24 Désignation d'un référent Syane (modification délibération du 31/03/2026)

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n° 2026/17 du 31 mars 2026 le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Alexis Roux comme référent SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour siéger au Collège des communes de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Elle rappelle que le référent siège en vue de désigner les délégués au comité syndical du Syane.
L'assemblée est invitée à désigner un nouveau représentant en remplacement d'Alexis Roux.
Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE de ne pas procéder au bulletin secret ;**
- **DÉCIDE de nommer en qualité de référent Syane Madame Badia CHALEL.**

2026/25 Vote des taux des taxes directes locales (annule et remplace la délibération du 11/06/2026)

Madame le Maire expose à l'assemblée que les taux des taxes directes locales 2026 avaient été fixées par le Conseil municipal par délibération n° 2026/07 du 11 mars 2026, conformément à la pratique suivie les années précédentes, consistant à arrêter ces taux à l'occasion du vote du budget. Toutefois, l'état de notification des bases et des taux pour l'exercice 2026, qui doit obligatoirement être annexé à la délibération correspondante, a été émis par le comptable public postérieurement, en date du 20 mars 2026.

Dès lors, la délibération fixant les taux ne pouvant être juridiquement antérieure à l'émission de cet état de notification, il convient de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération afin de régulariser la situation.

Il n'est pas envisagé de modifier les taux des trois taxes directes locales qui sont : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière bâti	30 %	30 %
Taxe foncière non bâti	48.32 %	48.32 %
Taxe d'habitation	13.11 %	13,11%

2026/26 Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la circulaire préfectorale PREF74-BRCE-2026-0106 relative notamment à la désignation des correspondants « défense » dans les communes ;

Vu la nécessité de développer le lien entre la Nation, les forces armées et les collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de désigner en son sein un élu pour être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et préfectorales en matière de défense et de sécurité nationale au niveau communal ;

Considérant que la mission du correspondant défense s'articule autour de trois axes : la politique de la défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine ;

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de nommer **Monsieur David LIMAL, 3^{ème} adjoint au maire, correspondant défense de la commune de Monnetier-Mornex ;**
- **PRÉCISE** que la commune pourra s'appuyer, à titre consultatif, sur l'expertise de **Monsieur Antoine SAUER**, notamment en raison de son expérience en tant qu'ancien chasseur-alpin et ancien combattant ;
- **DIT** que le correspondant défense est chargé notamment :
 - de relayer les informations relatives à la politique de défense,
 - de contribuer aux actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la mémoire,
 - de servir d'interlocuteur entre la commune, les autorités militaires et préfectorales.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération aux autorités compétentes et d'en assurer l'exécution.

2026/27 Proposition de nomination de 32 personnes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire expose que la Commission Communale des Impôts Directs est instituée conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts.

Elle est composée :

- du Maire, ou de son représentant, qui en assure la présidence,
- de commissaires titulaires et suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques (DDFiP) à partir d'une liste de contribuables assujettis aux taxes locales établie par le Conseil municipal.

À l'échelle de Monnetier-Mornex, le Conseil municipal doit proposer une liste de 32 personnes, comprenant 16 titulaires et 16 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de 32 personnes remplissant les conditions requises, notamment : âge, nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, jouissance des droits civils, inscription aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste des 32 contribuables figurant en annexe de la présente, en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

**Liste des contribuables désignés en vue de la constitution de la
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Annexe à la délibération n° 2026/27 du 06 mai 2026

Titulaires	Suppléants
ANCHISI David	CHIORINO Laurent
BAILLARD Sylvie	DUBOUCHET Marie-Christine
HEBERT Luc	COUDRAY Fabienne
MAUME Philippe	LUTHI Annie
CHAPELLE Marc	DOMANGE Martine
RAFFENEL Jean-Marie	BELLINI Laurent
HEPP Pascale	GRIMM-DESCOMBES Claudine
PERREARD Francis	CERVO Jean-Louis
ARRONDEL Didier	NAVA Pierre
CUGNET Bernard	ARRONDEL Sylvie
BARBIER Daniel	GOLDSCHMID Damien
CRETIN Sabine	MATTHEY Claire
MAILLARD Charles	COUVREUR Eric
BOSIO Elodie	THEBAUDEAU-MULLER William
CHERFA Eric	CHERFA Sandrine
SIBILLE Pierre	SIBILLE Anne-Marie

2026/28 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.19 et R.7 ;
Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu le renouvellement général du Conseil municipal ;
Considérant qu'une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune ;
Considérant que la composition de cette commission doit être renouvelée conformément aux dispositions de l'article R.7 du code électoral ;
Considérant que, conformément à l'article L.19 du code électoral, le Conseil municipal doit proposer des conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et aux autres listes représentées, dans les limites prévues par les dispositions légales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ :

▪ **PROPOSE**, conformément à l'article R.7 du code électoral, les membres suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaires

Liste 1	Liste 2
COUVREUR Géraldine BOSIO Elodie THIELLEUX Guillaume	DUCHANGE-LAFFIN Ingrid BOYER Christophe

Suppléants (*afin de parer à toute difficulté liée à d'éventuels démissions, déménagements ou décès*)

Liste 1	Liste 2
FAVRE Audrey CANDICE Caplan	BELLINI Laurent

▪ **PRÉCISE** que ces propositions seront transmises au Préfet, autorité compétente pour la nomination officielle des membres de la commission.
 ▪ **INDIQUE** que la durée du mandat des membres de la commission est alignée à la durée du mandat de conseiller municipal.

2026/29 Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine et d'un coffret électrique sur la parcelle B 2909 lieu-dit « Sous la Doie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande formulée par la société ENEDIS en date du 09 février 2026, portant sur des travaux sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 2909, lieu-dit « Sous la Doie » à Monnetier ;
Considérant la nécessité d'implanter une canalisation souterraine et un coffret électrique pour alimenter la future antenne de radiotéléphonie dont le projet est porté par SFR dans le cadre de l'accord dit « New Deal Zones Blanches » intervenu entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs pour couvrir l'ensemble du territoire ;
Considérant que cette implantation nécessite la signature d'une convention de servitude entre la commune et ENEDIS,

Considérant que la convention correspondante entre en vigueur dès sa signature et est conclue pour la durée de vie des ouvrages, moyennant une indemnité forfaitaire unique et définitive de 15 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- **D'AUTORISER** l'établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée section B n°2909, lieu-dit « Sous la Doie » à Monnetier pour l'implantation d'une canalisation souterraine et d'un coffret électrique.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitude correspondante avec ENEDIS, ainsi que tout document y afférent.
- **PREND ACTE** que les frais liés à l'établissement de cette servitude seront pris en charge par ENEDIS, qui s'engage à verser à la commune une indemnité forfaitaire, unique et définitive de 15 €.

2026/30 Participation financière 2026 au GLCT Téléphérique du Salève

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève prévoit que ses ressources comprennent notamment les contributions des membres le composant.

La moitié de cette contribution est versée par la République et le Canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises.

Les contributions financières d'Annemasse-Agglo et de la Commune de Monnetier-Mornex sont calculées au prorata de leur population totale avec double compte à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Au regard des données issues du dernier recensement, la clé de répartition de la contribution financière est la suivante :

- . 48,80 % pour Annemasse-Agglo (98 343 habitants)
- . 1,20 % pour la Commune de Monnetier-Mornex (2 410 habitants)

Au titre de l'année 2026, avec une participation annuelle globale des membres de 1 069 614 €, la participation de la Commune de Monnetier-Mornex représente 12 835 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** de ratifier la participation financière de la commune au G.L.C.T. Téléphérique du Salève pour la somme de **12 835 €**.

2026/31 Remise gracieuse sur loyer – logement cure d'Esserts

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Baptiste ANCHISI, locataire entré le 13 février dans un appartement de la cure d'Esserts, n'a pas pu jouir normalement de son logement en raison d'une panne de chauffe-eau (qui n'a pu être réparé et a dû être changé).

Il avait été convenu avec l'ancien maire qu'il bénéficierait d'une remise sur son loyer, correspondant à la période du 13 au 28 février.

La facture et le titre de recette correspondants étant émis, le comptable public demande à la commune de prendre une délibération pour justifier cette remise gracieuse, correspondant au loyer partiel de février (331,43 €) et des provisions sur charges (17,14 €), soit un total de 348,57 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- **d'accorder** à Monsieur Baptiste ANCHISI une remise gracieuse de loyer, correspondant à une partie du loyer du mois de février 2026 ainsi qu'aux provisions pour charges afférentes, pour le logement qu'il occupe au 83 chemin de l'Eglise à Esserts-Salève, pour un montant total de **348.57 €**.
- **de charger** le service comptabilité de procéder à l'ensemble des écritures comptables résultant de la présente décision.

2026/32 Demande de subvention au Conseil départemental au titre du CDAS pour l'extension du groupe scolaire du Pont du Loup

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 28 juillet 2022 autorisant le lancement de la consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération en date du 19 novembre 2025 approuvant le projet d'extension du groupe scolaire du Pont du Loup,

Considérant l'évolution démographique de la commune et les besoins croissants en matière d'accueil des enfants,

Considérant la nécessité de renforcer l'offre éducative et d'améliorer les conditions de scolarisation sur le territoire communal,

Expose ce qui suit :

La commune de Monnetier-Mornex dispose de deux groupes scolaires : l'un situé à Monnetier et l'autre à Mornex, chemin du Pont du Loup. Le groupe scolaire du Pont du Loup constitue un équipement structurant comprenant notamment :

- 8 salles de classe, dont une actuellement installée dans un préfabriqué,
- 1 salle de repos,
- 1 bibliothèque,
- 1 cuisine pédagogique,
- 1 salle de sports,
- 1 salle de motricité,
- 1 salle d'évolution dédiée au périscolaire,
- 1 restaurant scolaire,
- ainsi qu'1 logement de gardien.

En 2023, une salle a été aménagée pour accueillir une classe UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme). Si des travaux d'adaptation ont permis de rendre cet espace fonctionnel, il demeure contraint. L'extension du groupe scolaire permettra de dédier un espace plus adapté à l'UEMA, garantissant un environnement inclusif et durable.

Le projet d'extension poursuit les objectifs suivants :

- construire deux nouvelles salles de classe afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'élèves et supprimer le recours au préfabriqué ;
- repositionner le service périscolaire dans des locaux plus adaptés et fonctionnels ;
- réaménager l'espace libéré par le périscolaire pour y créer une salle de classe supplémentaire ;
- offrir à l'UEMA un espace dédié répondant à leurs besoins spécifiques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de :

- renforcement de l'offre éducative,

- amélioration des conditions d'accueil des élèves et du personnel,
- valorisation des équipements communaux,
- promotion de l'inclusion scolaire.

Budget prévisionnel global :

Postes	Montant (€ HT)
Travaux	988 000,00
Etudes	20 710,00
Aléas	50 000,00
Maîtrise d'œuvre	83 200,00
Total prévisionnel	1 141 910,00

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Type d'aide	Montant prévisionnel (€)
ETAT	DETR	342 573,00
ETAT	DSIL	228 382,00
Conseil Départemental	CDAS	200 000,00
Monnetier-Mornex	Auto-financement	370 955,00
Total HT		1 141 910,00

Total des subventions : **770 955 €** (soit 67,5 % du coût global).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des services de l'État et du Conseil départemental ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2026/33 Demande de subvention au Conseil départemental au titre du CDAS pour la valorisation et l'extension d'un bâtiment communal au cœur du village de Monnetier – Mini Resto

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la commune de renforcer l'offre de services de proximité et de revitaliser le centre-village,

Vu la délibération en date du 19 novembre 2025 approuvant le projet d'extension du groupe scolaire du Pont du Loup,

Considérant la nécessité de valoriser le patrimoine communal et de répondre aux besoins des habitants,

Expose ce qui suit :

La Commune de Monnetier-Mornex souhaite valoriser un bâtiment communal situé au cœur du village de Monnetier dénommé Mini-Resto. Ce bâtiment est composé :

- d'un rez-de-chaussée pouvant accueillir un mini restaurant, une épicerie communale et une agence postale rurale ;
- d'un étage comprenant un appartement d'urgence nécessitant une réhabilitation complète.

Travaux envisagés : Le rez-de-chaussée fera l'objet d'une extension en façade, permettant :

- la création d'une salle de restauration conviviale,
- l'installation d'une épicerie communale proposant des produits de première nécessité,
- le regroupement de l'agence postale rurale, actuellement hébergée dans des locaux privés.

Études et chiffrage : Le bureau d'études Alpes Projects a réalisé un état des lieux et proposé un avant-projet sommaire, avec une estimation des travaux à **461 366,24 € HT**. À ce montant s'ajoutent :

- Un récupérateur d'eaux pluviales : **20 000 €**,
- Des études complémentaires : **10 800 €** (sol, béton armé, thermique, bureau de contrôle, SPS),
- Un contrat de maîtrise d'œuvre : **58 322,96 €**.

Budget prévisionnel global :

Postes	Montant (€ HT)
Travaux	461 366,24
Récupérateur eaux pluviales	20 000,00
Études complémentaires	10 800,00
Maîtrise d'œuvre (Alpes Projects)	58 322,96
Aléas	20 000,00
Total prévisionnel	570 489,20

Avancement du projet :

- L'APS a été validé par la commune.
- Le projet fait l'objet d'un permis de construire.

Objectifs du projet :

- Attirer un exploitant capable de gérer à la fois le mini restaurant et l'épicerie communale, garantissant une offre de proximité pour les habitants,
- Réhabiliter l'appartement d'urgence afin de disposer d'un logement fonctionnel et adapté aux besoins ponctuels de la commune,
- Redynamiser le village de Monnetier, qui a progressivement perdu ses commerces au fil des années,
- Renforcer la présence des services publics, essentielle pour le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Contexte local : À proximité immédiate du bâtiment se trouvent réparties dans deux bâtiments communaux :

- une école primaire de 2 classes,
- une classe de maternelle.

La présence de ces équipements scolaires, associée à la mise en place d'un pôle de services (restauration, épicerie, agence postale), constitue un levier fort pour maintenir la vie locale, soutenir les familles et favoriser l'implantation durable d'activités économiques et sociales.

Ce projet s'inscrit dans une logique de revitalisation du centre-village, de soutien aux habitants et de valorisation du patrimoine communal.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Type d'aide	Montant prévisionnel (€)
ETAT	DETR	142 000,00
ETAT	DSIL	112 500,00
Conseil Départemental	CDAS	70 000,00
Conseil Régional		100 000,00
Monnetier-Mornex	Auto-financement	145 989.20
Total HT		570 488,24

Total aides publiques : **424 500 €** (soit 77,11 % du coût global).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des services de l'État, du Conseil départemental et du Conseil régional ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ **Travaux Pôle Santé de la Marjolaine (ancien préau) :** Madame le Maire rend compte des travaux effectués dans le bâtiment en vue de louer des cabinets de soins. Les travaux ne répondent pas aux normes (sans ouvertures sur l'extérieur) et ne correspondent pas aux attentes des deux professionnels qui partagent actuellement le cabinet infirmier et qui souhaitent exercer à plein temps.

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires avant de pouvoir louer ces locaux, notamment à l'un des deux praticiens : réaménagement des cloisons pour créer des ouvertures, une salle d'attente et des sanitaires. Coût : entre 19 000 € et 20 000 €.

Etant donné que les deux intéressés ont besoin de la disponibilité d'un local à temps plein, il leur a été proposé, pour le temps des travaux :

- pour M. Simonetti Alexandre, acupuncteur, d'occuper le cabinet vacant du psychologue,
- pour Mme Thiers Jessica, kinésologue, de rester dans le cabinet infirmier.

Au terme des travaux (début d'été 2026), M. Simonetti réintègrera le cabinet infirmier et Mme Thiers déménagera dans un des nouveaux cabinets.

▪ Madame le Maire invite les conseillers municipaux à faire acte de candidature pour les missions de **correspondant « Incendie et Secours »** et **correspondant « Sécurité routière »**.

Elle précise que les personnes seront nommées par arrêté du maire.

- Monsieur Alexis ROUX se propose en tant que correspondant « Incendie et Secours ».
- Madame Ingrid DUCHANGE-LAFFIN se propose en tant qu'élue référente « Sécurité routière ».

▪ **Modernisation des moyens de communication de la commune** : David LIMAL apporte des précisions complémentaires concernant les devis récemment signés avec la société UTOPIA pour notamment la refonte du site internet afin d'offrir plus de services au travers de celui-ci.

L'objectif final est donc de faciliter l'accès des administrés à de nouveaux services en lignes, comme la prise de rendez-vous, la réservation de salles ou le signalement d'incidents mais également de permettre un traitement dématérialisé des demandes et courriers au sein des services de la commune.

Le futur site internet sera notamment interconnecté avec France Connect, l'application IntraMuros déjà existante sur la commune et conservera le portail familles qui sera à terme également revu.

La mise en service est prévue pour le mois de septembre.

Après consultation du marché et sélection de 4 prestataires, le choix s'est porté sur Utopia suite à de bons retours de communes similaires à Monnetier-Mornex.

Enfin, pour rendre plus visibles les 3 villages et l'environnement exceptionnel, une vidéo sera réalisée par un drone et accueillera les visiteurs en entrée de site.

▪ **Rendez-vous avec des représentants de la Direction Départementale des Finances Publiques** de la Haute-Savoie (DDFIP) : David LIMAL s'est rendu à la réunion qui s'est tenue à Cruseilles le 30 avril dernier et qui avait pour but la présentation des services des finances publiques aux adjoints aux finances des communes d'une bonne partie de la Haute Savoie.

Depuis 2022, un Conseiller aux décideurs locaux est alloué à chaque commune afin de les aider à gérer leur budget et prévoir leur plan d'investissement moyen terme.

Dans ce cadre, un rendez-vous est programmé fin mai avec celui de la commune, accompagné de la responsable du service de gestion comptable d'Annemasse. Un point pourra être alors fait et partagé sur les indicateurs de santé financière de la commune et bâtir sur cette base les investissements et prochains budgets de fonctionnement.

L'objectif est également de partager régulièrement avec le Conseil, et donc les administrés, l'avancement des dépenses de fonctionnement et de projet.

▪ **8 mai** : Mme le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu à Mornex à 10h00 et invite les conseillers qui ne se seraient pas encore fait connaître à s'inscrire en vue du pot qui clôturera l'évènement.

▪ Le **prochain Conseil Municipal** qui devait se tenir le 17 juin est avancé au **05 juin à 20h00**. Les conseillers municipaux sont en effet convoqués par décret à cette date en vue de désigner les grands électeurs qui voteront aux sénatoriales de septembre.

▪ Mme Chloé BAUDET-LOMBARD indique que la **fête de la musique** aura lieu les **samedi 13 et dimanche 14 juin** au cœur du village de Monnetier.

Des concerts auront lieu sur la place de l'Église le samedi, programmés par l'Ecole des Musiques Actuelles (EMA) avec des musiciens amateurs et professionnels.

Il se peut qu'un concert ait lieu également au Café de l'Union (à confirmer).

Le dimanche après-midi se tiendra une scène ouverte dans l'église, pour des prestations instrumentales et/ou vocales, suivies d'un petit concert de l'Ensemble Vocal du Salève.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

▪ Mme Audrey FAVRE informe que les 25 **pièges à frelons** asiatiques commandés seront livrés plus tard que prévu (fin mai/début juin) en raison d'une rupture de stock. Il est prévu de les mettre à la disposition des administrés.

▪ M. Alexis ROUX informe qu'un tour de la **voirie** a été fait et que des travaux ont été programmés :

- au carrefour du CD15 (route des Bornes) avec le chemin de l'Eglise à Esserts : reprise d'enrobé ;
- chemin de la Croix Verte : abattage d'une quinzaine d'arbres menaçant chute (avec l'aval de l'ONF).

Un point sera fait en commission pour les travaux à venir (ajout/suppression de dos d'ânes, réfection murs cimetière...), en catégorisant par ordre de priorité (urgent, à faire, et ce qu'il faudrait faire).

▪ M. Christian HERVE interroge sur les conditions d'entretien du **chemin du Platet**. L'assiette de ce chemin rural est entretenu par les services techniques jusqu'aux dernières habitations, mais la végétation envahissante qui provient des propriétés privées limitrophes doit être traitée par les propriétaires eux-mêmes, qui ont été avisés par courrier.

▪ Mme Candice CAPLAN informe que la **statue Notre Dame du Salève** et son oratoire situés au bord du sentier sous le Chalet de la Croix vont faire l'objet d'une restauration par un atelier suisse (estimation à recevoir).

▪ Beaucoup de personnes extérieures au conseil se sont manifestées pour intégrer les **comités consultatifs**. Comme leur nombre est limité, et pour ne pas exclure de candidats, il est envisagé de créer des sous-commissions, qui pourront se réunir sur des thématiques particulières.

Les commissions peuvent commencer à travailler ; les comités consultatifs le pourront lorsqu'ils seront formés.

M. David LIMAL invite les élus à se projeter sur plusieurs années pour anticiper sur les financements.

▪ M. Guillaume THIELLEUX informe que le **Salon des Vins et des Saveurs** se fera les **31 octobre et 1^{er} novembre**. Comme la date tombe en période d'Halloween un atelier de maquillage sera proposé. Le contact avec les exposants est en cours. Ces derniers ont besoin d'un hébergement le temps du salon (chez l'habitant – avis aux volontaires pour les recevoir).

▪ Mme le Maire informe de la prise d'un arrêté municipal de **fermeture provisoire de l'aire de jeux d'Esserts-Salève** sur la recommandation du bureau de contrôle Socotec qui vient d'effectuer sa visite annuelle.

Une commission mixte Voirie-bâtiments/Enfance se réunira pour réfléchir sur de nouveaux aménagements sur les 3 sites équipés d'aires de jeux (Monnetier vers terrain de pétanque, Mornex parc de la mairie, Esserts-Salève ancienne cure).

* * * * *

La séance est levée à 21h24